

Bruxelles, le 29 juillet 1981
Note BIO COM(81)311 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

REUNION DE LA COMMISSION DU MARDI 28.7.1981

432

1. AIDES A LA SIDERURGIE ET A L'INDUSTRIE AUTOMOBILE.

(P. VAN ENK)

Sur proposition de M. Andriessen, la Commission vient d'arreter des decisions concernant des aides publiques, envisagees par le Gouvernement Britannique en faveur de la British Steel Corporation et British Leyland et par le Gouvernement Danois en faveur de la Det Danske Stalvatsevaerk A/S (DDS).

British Steel Corporation

Le Gouvernement Britannique est autorise a accorder une aide de L 190 millions en faveur de la BSC. Cette aide au fonctionnement de la BSC devrait couvrir une periode allant jusqu'au 31 octobre 1981. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de restructuration de la BSC pour 1980-1982. Rappelons que la Commission, dans le meme contexte, avait d'ores et deja, au cours du mois de mai, autorise une aide de L 530 millions, tout en ouvrant la procedure de mise en demeure a l'egard du Gouvernement Britannique pour l'aide de quelque L 750 millions qu'il avait envisagee (voir BIO(81)199).

La decision de la Commission de liberer un montant de L 190 millions fait l'objet des conditions suivantes : 1. Des avances a la BSC ne seront, jusqu'au 31 octobre 1981, pretees que dans la mesure du strict necessaire. Le Gouvernement Britannique en fera mensuellement rapport a la Commission. 2. Le Gouvernement Britannique informera la Commission au mois de septembre sur le contexte economique et les objectifs du programme de restructuration de la BSC couvrant la periode 1982-1985. Le Gouvernement Britannique et la Commission examineront conjointement le projet de la BSC de ce programme. Ces discussions interviendront avant que le Gouvernement Britannique n'arrete des decisions. 3. La production d'acier de la BSC en 1981/1982 n'excedera pas les 13.9 mio tonnes sans autorisation de la Commission, de sorte que la capacite de reserve ne soit pas utilisee.

Le Gouvernement Britannique est invite a confirmer son acceptation de ces conditions avant d'octroyer l'aide envisagee.

British Leyland

Le Gouvernement Britannique est, en outre, autorise a augmenter sa participation au capital du BL avec un montant de L 610 millions. Cette mesure, initialement suspendue lorsque la Commission, le 10 avril 1981, ouvrait la procedure de l'article 93 paragraphe 2 (voir BIO(81)164), est approuvee dans l'hypothese que le plan de restructuration de British Leyland aboutisse sans que de nouvelles aides publiques soient accordees au-dela de celles qui sont prevues actuellement.

Siderurgie Danoise.

Le Gouvernement Danois est autorise a participer a un plan de restructuration financiere du Det Danske Stalvatsevaerk (DDS) sous les conditions suivantes :

1. Le Gouvernement Danois et la Commission mettront en place un groupe d'experts independants qui examinera la situation

actuelle, les perspectives et la future viabilite de l'entreprise concernee. Le DDS fournira a ce groupe toutes les informations requises. Le groupe formulera en juin 1982 au plus tard des propositions et conclusions qui seront soumises au Gouvernement Danois et a la Commission. Sur la base de ces propositions et conclusions, la Commission fera des recommandations et le Gouvernement Danois veillera a ce que ces recommandations soient mises en oeuvre. Cet exercice sera reitere en 1983 et 1984.

2. Cependant, le DDS s'efforcera de trouver des partenaires avec lesquels des accords de cooperation technique pourraient etre negocies.

3. Le DDS reduira, d'ici la fin de 1985, sa production de sections legeres et de tole jusqu'aux quotas imposes en vertu de l'article 58 CECA. Apres cessation de ces quotas, la Commission fixera les volumes maxima, sur une base equitable, ceci en consultation avec le DDS. Pour permettre a la Commission de verifier le respect de ces reductions, le Gouvernement Danois lui en fera mensuellement rapport.

Le Gouvernement Danois est invite a confirmer l'acceptation de ces conditions avant d'octroyer les aides prevues dans le cadre du programme de restructuration financiere du DDS.

Les autres points de la reunion de la Commission vous parviendront par telex separe.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR////

NOTE BIO COM (81) 311 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

REUNION DE LA COMMISSION DU 28 JUILLET 1981

2. BABY-BEEF YUGOSLAVE (K. VAN DER PAS)

LA COMMISSION A DECIDE QUE LE STATU QUO DEVRA ETRE MAINTENU LORSQUE, LE 31 JUILLET, EXPIRERA LE REGIME AUTONOME TRANSITOIRE POUR L'IMPORTATION DE BABY-BEEF YUGOSLAVE DANS LA COMMUNAUTE. LES EXPORTATIONS YUGOSLAVES DE BABY-BEEF VERS LA COMMUNAUTE, BENEFICIANT D'UN PRELEVEMENT PREFERENTIEL NE POURRONT DONC PAS DEPASSER LES QUANTITES ACTUELLES DE 2.900 TONNES PAR MOIS, SOIT 1/12 DU CONTINGENT ANNUEL DE 34.800 TONNES. LA DECISION DE LA COMMISSION A POUR BUT D'EVITER DES INTERPRETATIONS DIVERGENTES QUI POURRAIENT SURGIR A CAUSE DU FAIT QUE LE CONSEIL N'A PAS PU SE METTRE D'ACCORD SUR UNE PROLONGATION, AU-DELA DU 31 JUILLET, DU REGIME AUTONOME TRANSITOIRE QUI EST APPLICABLE DEPUIS LE 1.1.1981 EN ATTENDANT LA REVISION DU REGIME PREFERENTIEL PREVU A L'ACCORD CEE-YUGOSLAVIE. CETTE REVISION EST NECESSAIRE SUITE A L'ADHESION DE LA GRECE ET LA COMMISSION VIENT D'OBTENIR, APRES DE LONGUES ET DIFFICILES DISCUSSIONS AU CONSEIL, UN MANDAT POUR CONDUIRE LES NEGOCIATIONS A CET EFFET QUI SONT PREVUES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE. ELLE PEUT OFFRIR A LA YUGOSLAVIE UNE AUGMENTATION DE 34.800 TONNES A 50.400 TONNES DU QUOTA ANNUEL BENEFICIANT D'UN PRELEVEMENT REDUIT A L'IMPORTATION DANS LA COMMUNAUTE.

3. CREDITS A L'EXPORTATIONS (K. VAN DER PAS)

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION AU CONSEIL DES MINISTRES AFIN D'OBTENIR UN MANDAT DE NEGOCIATIONS EN VUE D'UNE REVISION DE 'L'ARRANGEMENT RELATIF A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC', LE 'CONSENSUS' CONCLU DANS LE CADRE DE L'OCDE. DE NOUVELLES DISCUSSIONS IMPORTANTES SUR CETTE REVISION, EN COURS DEPUIS 79, SONT PREVUES POUR LE MOIS D'OCTOBRE A PARIS. LA COMMISSION ESTIME QUE LEUR REUSSITE EST ESSENTIELLE POUR EVITER UNE COURSE AUX CREDITS QUI PEUT S'AVERER RUINEUSE POUR TOUS. ELLE EST EN FAVEUR D'UNE CERTAINE AUGMENTATION DES TAUX D'INTERET MINIMA QUI ONT ETE DEPASSES PAR LES TAUX

////

NNNN

M.SANTARELLI GPP

B 1/23 2574 29.7.81

X X

M. SANTARELLI

517079

DU MARCHE. LES TAUX MINIMA PREVUS AU CONSENSUS SE SITUENT ENTRE 7,5 ET 8,75 0/0 TANDIS QUE LES TAUX DU MARCHE SONT DE L'ORDRE DE 12 A 13 0/0. UNE EVENTUELLE AUGMENTATION DES TAUX MINIMA APPELERA UNE SOLUTION DU PROBLEME POSE PAR LES PAYS A TAUX D'INTERET REDUITS. LES TAUX DU MARCHE AU JAPON, PAR EXEMPLE, POURRAIENT ■■■■■■■■ TOMBER AU-DESSOUS DES NOUVEAUX TAUX MINIMA DU CONSENSUS. LA COMMISSION EST EGALEMENT EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES CREDITS MIXTES, COMPRENANT DES ELEMENTS D'AIDES AU DEVELOPPEMENT, QUI SONT EXCLUS DU CONSENSUS. COMME IL S'AGIT D'UNE PROPOSITION POUR UN MANDAT DE NEGOCIATIONS NOUS NE POUVONS PAS A CE STADE DONNER PLUS DE DETAILS.

NNNN

427004

4. PECHE

■-----
LA COMMISSION A APPROUVE LE REGLEMENT PORTANT SUSPENSION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS DE FILETS CONGELES DE CABILLAUD AU ROYAUME UNI ET EN IRLANDE LORSQUE LES PRIX D ENTREE DE CES IMPORTATIONS SE SITUENT EN DE■SSOUS DES PRIX DE REFERENCE.

CETTE MEME MESURE QUI ENTRERA EN VIGUEUR LE 3 AOUT ET DURERA JUSQU AU 30 NOVEMBRE 1981, ■VISE A EVITER LES PERTURBATIONS DES DEUX MARCHES CONCERNES EN RAISON DES PRIX ANORMALEMENT BAS DES IMPORTATIONS DE CE PRODUIT DEPUIS LE DEBUT DE L■ANNEE.

5. CONSEILS

■-----
MM. TUGENDHAT ET CONTOGEOGRIS ONT FAIT RAPPORT A LA COMMISSION *AU SUJET* DES RESULTATS DECEVANTS DES CONSEILS BUDGET ET PECHE ET DES POSITIONS QU ILS ONT ETE AMENES A PRENDRE EN CONSEQUENCE■.

6. COMMISSION

■-----
M. DALSAGER REPRENDRA SES FONCTIONS A COMPTER DU 1ER AOUT ET LE PRESIDENT THORN TERMINE PAR CON■SEQUENT SON INTERIM AU 31/7. LES DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGES DE LA PERMANENCE D AOUT MM. DAVIGNON ET ■PISANI SUIVRONT BIEN ENTENDU, EN LIAISON AVEC LE PRESIDENT THORN ET, LE CAS ECHEANT LEURS COLLEGUES, L ENSEMBLE DES SECTEURS D ACTIVITE ■DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SECTEUR AGRICOLE.

LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION SE T■IENDRA LE 9 SEPTEMBRE.
AMITIES
MANUEL SANTARELLI
NNNN

NNNN